

Informations pratiques – Maladies Infectieuses

Les entrées

Les patients arrivent dans le service soit en hospitalisation programmée par un médecin du service, soit par le biais des urgences ou du service de réanimation.

Le séjour

- Visites médicales à partir de 9h
- Les familles peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour rencontrer le médecin
- Distribution des repas : à partir de 7h pour le petit déjeuner, à partir de 11h50 pour le déjeuner et dès 18h pour le dîner

Les visites

- Visites des familles de 13h 30 à 20h30. Ces horaires peuvent être aménagés selon les situations.
- Visites autorisées aux enfants à partir de 12 ans.

Les sorties

- Le médecin prescrit la sortie du patient et lui fournit les documents nécessaires à la continuité des soins au domicile (ordonnances, courrier pour le médecin traitant, convocation pour les futures consultations, conduite à tenir pour l'infirmière libérale).
- Les sorties se font de préférence le matin ou en début d'après-midi en fonction de l'organisation du service, en tenant compte des contraintes du patient et de son entourage.
- Les modalités d'accueil et de sortie pour les patients sous régime confidentiel sont à disposition dans la procédure de consultations programmées au Centre Hospitalier de Melun.

